

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 19

En exercice : 19

Ayant pris part à la décision : 19

Séance du 2 SEPTEMBRE 2026

N° D2026_063

L'an deux mil vingt-six et le deux septembre à 19 H 30, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Bélinda TERACOL, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre BOUTY, Mme Karine DEBEAUNE, Mme Gladys FLAMAND BAR, M. Christian GARCIA, Mme Christine GREEN, Mme Josette GUERRIER, Mme Marie LABROSSE GROSSET, Mme Caroline LEGOUGE, M. Eric MAISONNEUVE, Vanessa ORGELET, M. Olivier PAOUR, M. Jean-Pierre PILLON, Mme Elyanne ROSNER, Mme Bélinda TERACOL, M. Dominique VAGINET, M. Frédéric VIENOT, Mme Flavie WIDMAIER.

Absents excusés : M. Denis MARC (pouvoir donné à Christian GARCIA), M. Franck ROCHON du VERDIER (pouvoir donné à Olivier PAOUR)

Secrétaire de séance : Mme Josette GUERRIER

Date de la convocation : 27 AOUT 2026

Date de l'affichage : 27 AOUT 2026

OBJET : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE DE L'ECOLE MATERNELLE

L'école maternelle est actuellement chauffée par une chaudière à gaz. Cette chaudière est vieillissante, et malgré son entretien annuel, celle-ci devra être remplacée.

Suite à l'étude technique faite par l'ALEC01, et aux préconisations figurant dans cette étude, le projet envisagé consiste au remplacement de cette chaudière par un système de chauffage de pompe à chaleur.

Le projet est estimé à un montant global de 36 504 € HT.

Afin de mettre en œuvre ce projet, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Ain, et de la Préfecture de l'Ain.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		14 601.60 €	40 %
Emprunts		0	0
Sous-total autofinancement		14 601.60 €	40 %
Union européenne			
Etat – DETR ou DSIL	DETR	14 601.60 €	40 %
Etat – autre (à préciser)			
Conseil Régional		0 €	0 %
Conseil départemental		7 300.80 €	20 %
Fonds de concours		0 €	0 %
Autres (à préciser)			
Sous-total subventions publiques		21 902.40 €	60 %
Total HT		36 504.00 €	100.00 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération de remplacement du chauffage de l'école maternelle, et les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE les aides financières auprès du Conseil Départemental de l'Ain et de la Préfecture de l'Ain;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette opération.
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Le Maire, Bélinda TERACOL



Le secrétaire de séance,
Josette GUERRIER

Jd. guerrier

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 10/09/2026